



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## SERVICE DU THÉÂTRE

### Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour soumettre une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions ou si vous ne comprenez pas certains aspects du programme ou du processus de demande, visitez le site web du Conseil des Arts du Canada ou communiquez avec le Service du théâtre aux coordonnées ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> , que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

#### Date limite

Il n'y a pas de date limite pour ce programme. Vous devez présenter votre demande **au moins six semaines avant votre départ**.

**Les demandes incomplètes ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.**

#### Renseignements supplémentaires

##### Mell Aimé-Cyriaque

Service du théâtre

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais) ou 613 566-4414, poste 5486

Service ATS pour les malentendants : 613 565-5194

Courriel : [mell.aime-cyriaque@conseildesarts.ca](mailto:mell.aime-cyriaque@conseildesarts.ca)

Télécopieur : 613 566-4410

Janvier 2009

THG13F 01-09



## 1<sup>re</sup> ÉTAPE – LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<b>Description du programme</b>	Ce programme a pour objectif d'augmenter la production et d'améliorer la diffusion des oeuvres théâtrales canadiennes au Canada. Ce programme soutient les frais de déplacement des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs professionnels de théâtre canadiens qui désirent voir une représentation ou discuter d'une future production ou présentation d'une oeuvre canadienne.
<b>Admissibilité</b>	<p>Sont admissibles les directeurs artistiques, les administrateurs, les diffuseurs et les directeurs de festivals de théâtre canadiens qui représentent des organismes à but non lucratif. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada.</p> <p>Les candidats doivent assister à une représentation ou discuter d'une oeuvre canadienne en vue de déterminer s'ils la produiront ou la présenteront dans le cadre de leur programmation régulière. Est considérée comme événement admissible toute représentation théâtrale d'une oeuvre canadienne au Canada par des compagnies ou des artistes professionnels canadiens admissibles aux programmes d'aide du Conseil des Arts du Canada.</p> <p>Ce programme du Conseil des Arts du Canada s'adresse également aux artistes ou aux organismes artistiques autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p> <p>Veillez noter que le fait de répondre aux critères vous permet de présenter une demande de subvention à ce programme, toutefois cela ne vous garantit pas l'obtention d'une subvention.</p> <p><b>Pour que votre demande soit admissible, la date de votre voyage doit tomber après la date à laquelle votre demande est reçue.</b> Le Conseil des Arts du Canada n'accorde de pas d'aide rétroactivement.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Est remboursable le billet aller-retour d'autobus, de train ou d'avion au tarif le plus économique ou, dans le cas d'un déplacement en voiture, une indemnité kilométrique. Toutes les autres dépenses sont à la charge du requérant.</p> <p>De façon générale, seuls les voyages dans une autre province ou un autre territoire sont couverts; les voyages à l'intérieur d'une province ou d'un territoire peuvent être admissibles, à titre exceptionnel, si la distance parcourue dépasse 500 kilomètres (aller seulement).</p> <p>Les requérants ne doivent pas inclure dans leur demande le montant des taxes fédérale ou provinciale, s'il leur sera remboursé.</p>

<p><b>Montant de la subvention</b></p>	<p>Ces subventions sont d'un montant fixe de 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou 2 500 \$, selon les besoins requérants. Les candidats devraient solliciter le montant fixe qui leur permettra de faire le ou les voyages proposés. Veuillez noter que les montants de 1 500 \$, de 2 000 \$ et de 2 500 \$ ne sont accessibles qu'aux candidats qui se rendent dans le Nord canadien ou qui en proviennent. Les demandes peuvent porter sur plus d'une destination. Il appartient aux candidats de justifier le montant demandé.</p> <p>Le requérant ne peut recevoir plus de 2 500 \$ par année (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars).</p>
<p><b>Évaluations des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Les demandes et leur admissibilité sont évaluées par les agents de programme du Service du théâtre. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la qualité globale du projet par rapport à celle des autres demandes admissibles, sur les critères d'évaluation énumérés ci-dessous et sur la disponibilité des fonds. Toutes les décisions sont sans appel.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Les agents considèrent tous les éléments de la demande et accordent une attention particulière à la qualité artistique de l'oeuvre, à l'efficacité du projet par rapport à son coût et aux retombées possibles du voyage pour la production et la diffusion d'œuvres théâtrales canadiennes.</p> <p>Le comité d'évaluation pourra prendre en considération, le cas échéant, les priorités stratégiques du Conseil des Arts, si la qualité de plusieurs demandes admissibles est jugée équivalente et si les fonds sont insuffisants pour toutes les appuyer. Veuillez faire référence au Plan Stratégique 2008-2011 du Conseil des Arts disponible sur le site internet.</p>

## 2<sup>e</sup> ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

### Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués de façon uniforme.

### Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste.

### Mes renseignements seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée ainsi que les renseignements personnels qui vous concernent et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements. Le Conseil des Arts conserve ces données dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 130. Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Veillez prendre note qu'à titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture. Les renseignements personnels ne sont pas divulgués.

### Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **trois semaines** après le dépôt de votre demande. Pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

### Puis-je savoir qui a obtenu une subvention?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au [www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr](http://www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr).



## Aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre

- Lisez attentivement les lignes directrices avant de remplir le formulaire.
- Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous. Sinon, imprimez ou écrivez en lettres moulées à l'encre noire.
- N'envoyez pas de formulaire de demande relié, monté sous plastique ou agrafé.

SERVICE DU THÉÂTRE, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

### PARTIE A1 – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (organisme, compagnie)

#### Adresse permanente

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site web

Dans l'espace ci-dessous, inscrivez votre domaine de spécialisation, votre forme d'art spécifique ou la tradition artistique dans laquelle vous travaillez :

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez (tel qu'expliqué dans les lignes directrices) :

500 \$     750 \$     1 000 \$     1 500 \$     2 000 \$     2 500 \$

Dans l'espace ci-dessous, décrivez le voyage que vous entreprendrez (en 15 mots ou moins). Annexez une page supplémentaire décrivant la pertinence de vos activités en fonction des critères d'admissibilité indiqués dans les lignes directrices du programme.

Événement : \_\_\_\_\_

Destination : \_\_\_\_\_ Dates : \_\_\_\_\_

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## PARTIE A2 – DÉCLARATION

**Veillez répondre aux questions suivantes et apposer votre signature au bas de la page pour confirmer les énoncés ci-dessous.**

- Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (**Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil des Arts du Canada.**)  Oui  Non
- Je préfère communiquer avec le Conseil  en français  en anglais.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et je confirme que l'organisme que je représente et le projet qu'il propose y satisfont.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts.
- Je serai l'unique représentant du collectif ou de la compagnie et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention s'il y a lieu.
- J'ai déjà envoyé, sous pli séparé, les rapports finaux attendus relatifs à toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que cette demande sera jugée inadmissible si tous les rapports finaux voulus n'ont pas été reçus et approuvés.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme le mentionnent les lignes directrices.

**Je certifie que l'information fournie dans cette demande est à ma connaissance exacte.**

\_\_\_\_\_  
Nom du directeur artistique/diffuseur/ directeur de festival

\_\_\_\_\_  
Signature

**(Une signature originale est requise)**

Date : \_\_\_\_\_

## PARTIE B – LISTE DE VÉRIFICATION

Les candidats doivent soumettre le formulaire de demande original dûment rempli et y joindre tous les documents d'appui requis.

Les demandes doivent inclure :

- tous les renseignements pertinents sur le voyage proposé
- un curriculum vitae (maximum de trois pages), dactylographié ou imprimé à l'encre noire et à double interligne
- un budget du voyage proposé
- un document indiquant le coût du déplacement au tarif le plus économique fourni par une agence de voyage ou un site web pour la période visée.

Les candidats ne doivent pas envoyer d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes. La documentation d'appui n'est pas renvoyée aux candidats.

**Assurez-vous de conserver une copie de votre formulaire de demande rempli.**